

4^e SYMPOSIUM EN ARTS VISUELS L'ART SALIN – PROGRAMMATION

Du 20 au 23 août prochain, Carleton-sur-Mer sera l'hôte du quatrième Symposium en arts visuels l'Art Salin, sous la présidence d'honneur de Mme France Malo. Lors de cet événement, des artistes professionnels en arts visuels séjourneront dans notre ville afin de créer des œuvres originales inspirées des beautés de notre paysage et de l'accueil chaleureux des gens d'ici.

JEUDI 20 AOÛT

19 h : ouverture officielle (salle Charles-Dugas)

Lancement des activités, présentation des artistes, vin d'honneur et musique d'ambiance. Entrée libre – Bienvenue à tous!

VENDREDI 21 AOÛT

10 h à 15 h : création en direct

Vous êtes conviés à parcourir les différents lieux de création pour y voir les artistes en pleine activité. Renseignements à la salle Charles-Dugas.

10 h à 20 h : exposition – Vente d'œuvres et de produits dérivés. Entrée libre – salle Charles-Dugas.

13 h 30 à 15 h 30 : atelier d'apprentissage : *Le portrait*

Technique : fusain et crayon de plomb, avec Carl Duplessis, artiste-peintre. Coût : 30 \$, matériel non inclus

Inscription obligatoire au 418 364-2014 – salle Charles-Dugas.

17 h : vernissage

Oeuvres réalisées par les enfants du camp de jour Léz'Arts créatifs. Entrée libre – salle Charles-Dugas.

19 h 30 : conférence sur l'art actuel : *Nature inconnue*

Le processus de création du pictoral à la peinture, avec Gilles Pîtres, artiste-peintre. Centre d'artistes Vaste et Vague – Entrée libre.

SAMEDI 22 AOÛT

10 h à 15 h : création en direct

10 h à 18 h : exposition – Vente d'œuvres et de produits dérivés. Entrée libre – salle Charles-Dugas

10 h à 12 h : atelier d'apprentissage : *Notions du carnet de voyage*

Technique : aquarelle, avec Thérèse Fournier, artiste-peintre. Coût : 30 \$, matériel non inclus

Inscription obligatoire au 418 364-2014 – salle Charles-Dugas.

13 h 30 à 15 h 30 : atelier d'apprentissage : *La composition, comment et pourquoi?*

Technique : aquarelle, avec Serge Nadeau, artiste-peintre. Coût : 30 \$, matériel non inclus

Inscription obligatoire au 418 364-2014 – salle Charles-Dugas.

18 h 30 : souper des artistes

Centre des congrès de la Gaspésie – Encan de la toile de la présidente d'honneur – Animation, musique et service de bar – Coût : 50 \$

Billets disponibles au 418 364-2014.

DIMANCHE 23 AOÛT

9 h : déjeuner-causerie sur l'art religieux avec André Philippe et Pascal Alain

Église Saint-Joseph de Carleton – Restauration d'œuvres d'art sur place – Coût : 5 \$

10 h à 15 h : création en direct

10 h à 17 h : exposition – Vente d'œuvres et de produits dérivés. Entrée libre – salle Charles-Dugas

10 h à 16 h : création d'une fresque géante

Venez créer en compagnie de la clientèle de la Maison Maguire une fresque géante ayant pour thème le 475^e anniversaire du passage de Jacques Cartier en Gaspésie. Animation avec Carl Caissy et Ghislain Brière – Sous le chapiteau – Bienvenue à tous!

13 h 30 à 15 h 30 : classe de maître : *Capture d'images*

Technique mixte : plomb, aquarelle, fusain et sanguine, avec France Malo, présidente d'honneur. Coût : 30 \$, matériel non inclus

Inscription obligatoire au 418 364-2014 – Salle Charles-Dugas.

14 h 30 : découverte des oriflammes

Marchez du Restaurant Le Héron en direction de la salle Charles-Dugas en admirant les oriflammes des élèves de l'école primaire de Nouvelle.

17 h : clôture du symposium

Remise des prix – Vente à l'encan des toiles de la mosaïque – Remise de la fresque à la Fondation Maguire – Bienvenue à tous!

AUTRES ACTIVITÉS

- *Les artistes du dimanche*

Venez découvrir le talent des artistes d'ici, à l'œuvre sous le chapiteau. Exposition à la salle Charles-Dugas.

- *Démonstrations*

Venez assister à la démonstration de différentes techniques offertes par les artistes professionnels. Durée : 30 minutes – Entrée libre

Information et horaire à la salle Charles-Dugas.

- *Restauration d'œuvres d'art*

À l'église Saint-Joseph de Carleton, par des professionnels du Centre de conservation du Québec, durant tout le symposium.

- *Circuit des arts visuels et des métiers d'art*

Profitez de votre passage au Symposium pour visiter les membres du Circuit des arts visuels et des métiers d'art de la Gaspésie. Procurez-vous la brochure à la salle Charles-Dugas ou consultez le www.circuitdesarts.org

Information : 418 364-2014 / artsalincarletonsurmer@live.ca

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 3 août 2009, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2009-160 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 1 700 000 \$ et un emprunt de 1 700 000 \$ pour défrayer une partie des coûts des travaux pour l'érection d'une passerelle et d'une piste cyclable reliant le banc Larocque et le banc de Carleton.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2009-160 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le 14 août 2009 au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer situé au 629 boulevard Perron à Carleton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2009-160 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2009-160 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 14 août 2009 à l'hôtel de ville situé au 629 boulevard Perron à Carleton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 3 août 2009, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale
 - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 3 août 2009 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Me Caroline Asselin
Directrice générale et greffière
(parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 août 2009)